



Commune de Montredon-des-Corbières

Département de l'AUDE
Arrondissement de NARBONNE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières, se sont réunis dans salle du Conseil, suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, Jean-Marc JANSANA, le vingt-trois septembre deux mille vingt et un, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, Mme Anne-Sophie ROUSSIE, M. Franck DILOY-REY, Mme Christina PELEGRIN, M. Bruno DEVIC, Mme Isabelle BASTIER, M. Laurent GELIS, M. Pascal CHABOSSON, Mme Eugénie MULA, M. Jérôme DE SAINT NICOLAS, M. Jean-Pierre MARTINEZ

Absent ayant donné procuration : M. Régis AIGOUY (Pouvoir à Lise FOURNIER)

Absente non excusée : Mme Agnès VILA

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire déclare la séance ouverte à 18h30, suite à l'appel des élus il constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination des auxiliaires au secrétaire de séance, en les personnes de Mme Aline JOSSE, COAGS et Mme Michèle MARTINEZ, comptable.

Il est ensuite procédé à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle BASTIER est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ajout d'un point à l'ordre du jour initial :

- SYADEN – mission accompagnement personnalisé de projet énergie renouvelable électrique

Présentation du nouvel élu :

Suite à la démission de Claude SAILLY, élu de la liste BVEM, M. Jean-Marc JANSANA présente M. Jean-Pierre MARTINEZ, qui le remplacera au sein du Conseil Municipal.

Il lui donne lecture de la Charte de l'élu local et lui remet le règlement intérieur du conseil municipal ainsi que tous les PV des conseils municipaux depuis le 28 mai 2020.

L'ordre du jour peut être examiné :

1/ Affaires juridiques – compte rendu des décisions du Maire – application de l'article L.2122-23 du CGCT

Il s'agit de la décision N°04/2021 portant demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux destiné à réaliser des paillages et limiter les arrosages et le désherbage ainsi qu'un réciprocateur.

Dans le cadre de la charte Zéro Phyto, les subventions du Conseil Départemental peuvent financer jusqu'à 30% du coût d'achat HT.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2/ Affaires juridiques - approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08/07/2021

Le procès-verbal de la séance précédente a été joint à la convocation. Aucune observation n'a été formulée.

Adopté à la majorité, abstention de M. MARTINEZ

3/ Enfance – dénomination de l'école communale

Mme Anne-Sophie Roussie rappelle à l'Assemblée que l'école communale, inaugurée en 2010, ne porte pas de nom.

Dès la rentrée 2020, il a été demandé à la directrice d'instaurer le Conseil Municipal des Enfants qui a été installé en février 2021. Ce CM des enfants est destiné à initier les enfants à la vie citoyenne.

La première thématique choisie par les enfants était de trouver un nom à leur école.

De manière collégiale, 4 classes du CE1 au CM2 ont choisi pour nom : Ecole du Castellas, en référence à notre identité et à notre territoire.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

4/ Finances – fixation des tarifs de location et de caution de la salle des associations (Mourvèdre)

Mme Lise FOURNIER précise à l'Assemblée que la salle extension (Syrah) actuellement louée à des particuliers, va faire l'objet de travaux pour l'installation du pôle santé.

Cependant, et afin de satisfaire les besoins de la population, la salle réservée aux associations (Mourvèdre) pourra dorénavant être louée à des particuliers.

A ce titre, il convient d'en fixer les tarifs :



	JOURNEE		WEEK END	
	Montredonnais	Extérieurs	Montredonnais	Extérieurs
<u>Mourvèdre</u> <u>(salle des associations)</u>	75 euros	200 euros	100 euros	300 euros
Dépôt de garantie	300 euros	600 euros	300 euros	600 euros

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

5/ Finances – demande de subvention auprès du SYADEN pour des travaux d'éclairage public

Mme Isabelle BASTIER rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal et des décisions seront prises après les conclusions du diagnostic établi par le SYADEN, qui nous seront rendues d'ici fin novembre 2021.

Plusieurs alternatives sont possibles :

1. Equipement en LED de tous les points d'éclairage public (certains pourront peut-être être supprimés, en fonction du diagnostic) associé à une programmation de passage en basse tension sur les horaires de nuit.
2. Extinction de l'éclairage public une partie de la nuit qui nécessite un système de télégestion afin de pouvoir programmer les armoires électriques et d'y intervenir à tout moment en cas d'intempéries depuis la Mairie.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, ces actions de gestion vertueuse de l'éclairage public a aussi un impact conséquent sur l'environnement et la qualité de vie.

L'identification des actions et des secteurs sera définie après restitution du diagnostic éclairage public. La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN, soit 60% d'un montant maximal de 25 000€ de travaux par an. Les demandes sont renouvelables annuellement.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

6/ Finances – taxe foncière sur les propriétés bâties – limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

M. le Maire explique que la Loi de finances de 2020 prévoit une exonération de la taxe foncière à 100% pendant 2 ans pour la construction d'habitations à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les collectivités ont la possibilité, par délibération du Conseil Municipal, de limiter le montant de cette exonération.

Il est ainsi proposé une exonération de 50%, ce qui équivaut, pour les nouvelles habitations à 1 année d'exonération sur les 2 rendues possibles par la Loi.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés



7/ Ressources humaines – recrutement d'un chargé de mission en urbanisme et aménagement au titre du Volontariat Territorial en Administration (VTA)

En préambule, M. le Maire remercie M. le Député, Alain Pérea, pour lui avoir présenté le dispositif d'aide financière pour les jeunes et être intervenu auprès de la Préfecture pour faciliter l'accès à l'embauche d'un chargé de mission.

Mme Lise FOURNIER explique que la municipalité a reçu un étudiant en Master en droit de l'urbanisme, en stage 20 semaines.

Cet étudiant ayant pleinement satisfait les élus, il a été décidé de lui proposer un contrat de Volontariat Territorial en Administration afin de lui permettre de continuer à travailler pour notre Commune.

Les VTA sont destinés à aider les communes rurales à bénéficier de compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 mois à 18 mois, afin réaliser leurs projets.

Dans ce dispositif, l'Etat aidera la collectivité à hauteur de 15 000€.

La Commune s'est portée candidate pour embaucher en CDD de 12 mois cet étudiant.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

8/ Ressources humaines – convention de mise à disposition d'un agent de la ville de Narbonne au profit de la Commune

M. le Maire explique l'Hôpital Privé du Grand Narbonne profite beaucoup à notre Commune mais que le nombre d'actes de décès est en forte croissance.

Habituellement, notre Commune enregistre entre 20 et 30 décès par an, il est à prévoir qu'environ 400 décès seront à établir chaque année dans la commune.

Chaque décès, pour la mairie de Montredon représente 1h30 de travail administratif.

En raison de ce surcroît de travail, M. JANSANA a sollicité une aide auprès du Maire de Narbonne, aide accordée sous la forme d'une convention de mise à disposition d'un agent de la collectivité de Narbonne 3h /jour trois mois renouvelable.

Le CM de Narbonne s'est prononcé favorable à cette mise à disposition, celle-ci devra être payée par la commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

9/ SYADEN – mission accompagnement personnalisé de projet énergie renouvelable électrique

La Commune a été sollicitée par la société Ombrières d'Occitanie pour l'installation d'ombrières photovoltaïques.

Plusieurs lieux pouvant accueillir ces ombrières ont été désignés, comme les cours de tennis, le boulodrome, le parking derrière la salle polyvalente, les parkings de l'ancien Sexynine. Le tennis est un site prioritaire.

A ce titre, la Commune s'est adressée au SYADEN pour l'aider à établir le cahier des charges qui sera soumis à différentes entreprises. Cette convention fixe un partenariat de conseil avec le SYADEN pour un coût de 800€.

Le SYADEN sera également sollicité pour un 2ème projet: celui de la future installation d'un parc photovoltaïque sur l'emplacement de l'ancienne casse Deville que la commune est en train d'acquérir. L'aménagement en panneaux photovoltaïques de ce site pourra être réalisé pour la réhabilitation de celui-ci

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés



Informations municipales :

M. le Maire présente le dossier **Rec du Veyret**.

Ce projet, soutenu par le SMDA, n'est pas un projet de la municipalité. Ce programme a été détaillé dans la gazette municipale et une lettre invitant la population à assister à la réunion de présentation du projet par le SMDA mercredi 29 septembre 2021.

M. le Maire et Jean-François Cid ont demandé au SMDA la tenue d'une réunion publique et une consultation citoyenne afin que l'opinion publique donne son avis sur ce projet d'aménagement qui a un impact important sur l'environnement de notre Commune : déplacement d'une portion de l'actuelle route de Fontfroide sur une colline écrêtée pour cet effet, construction d'une structure de 200m de large sur 17m de hauteur.

M. le Maire espère qu'au moins 40% des électeurs se prononceront le 17 octobre 2021 lors de la consultation citoyenne.

Le commissaire enquêteur sera présent dans la Commune en 2022-2023 et les résultats de la consultation l'informeront de l'opinion de la population sur le sujet.

M. le Maire invite la population à la présentation publique du 29/09 à 19h : le SMDA et COPAREC-Rubrèsus présenteront successivement leurs arguments, le public pourra ensuite poser toutes les questions qu'il jugera nécessaires.

Demande de subventions 2022 :

Fonds de concours du GN : le GN propose d'allouer 300 000€ de subventions aux communes pour les aider à réaliser des programmes.

La Commune centrera ses demandes de subventions sur l'accessibilité de la mairie avec la pose d'un ascenseur et la mise aux normes de plusieurs quais de bus (transports scolaires) au Clos des Ormeaux et déplacement de l'arrêt de l'Eglise.

DETR : L'aménagement du Pôle Santé, qui représente un coût total de 70 000€ sera soumis aux demandes d'aides auprès du Conseil Départemental de l'Aude et de la DETR.

L'ordre du jour est épuisé.

A 19h22, Monsieur le Maire déclare que la séance est levée après avoir remercié l'assistance pour sa présence.




Le Maire,

M. Jean-Marc JANSANA

